

Une bonne partie des renseignements fournis à l'Auditeur général et à la Gendarmerie Royale du Canada est entre mes mains, et nous avons encore bien d'autres questions à poser, je pense, en plus de celles qui concernent les irrégularités de comptabilité. Les allégations concernant ces irrégularités sont du ressort de l'Auditeur général, mais ce qui me préoccupe et m'oblige à assumer ma responsabilité de député, c'est la question de savoir qui a autorisé tout cela et quel est le point de départ de toute l'affaire. Je ne vois pas très bien comment un directeur de Regina pourrait signer des documents qu'il croit et juge probablement frauduleux sans avoir obtenu l'autorisation de quelqu'un en haut lieu. L'enquête en cours fera de la lumière dans ce secteur.

C'est là un genre de choses auxquelles ceux d'entre nous qui doivent veiller à l'intérêt public doivent s'opposer. Ceux d'entre nous qui luttent contre l'application d'une force politique de ce genre doivent s'intéresser à ces questions.

La loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies n'est plus appliquée pour ainsi dire depuis cinq ans, cinq ans que l'on tente, sans doute maladroitement, d'y mettre fin. Pourquoi durant cette période a-t-on payé sur les deniers publics \$25,000 par an à un directeur qui n'avait même pas le droit de pénétrer dans son bureau? Je pense que les députés sont curieux de connaître la réponse à cette question. Pourquoi a-t-on demandé à trois surveillants de prendre leur retraite avant la fin de leurs mandats? L'un d'entre eux a refusé de prendre de plein gré sa retraite avant terme et a été renvoyé. On ne l'a pas renvoyé pour incompétence ou pour un motif valable. Ces trois hommes occupaient des postes de premier rang, et l'un d'entre eux a été remercié un an et demi avant de pouvoir toucher sa pension. Pourquoi les autorités ont-elles essayé de se débarrasser de ces hauts fonctionnaires?

M. Horner: On dirait qu'il s'agissait d'étouffer une affaire.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Pourquoi a-t-on renvoyé ces surveillants des services extérieurs? Pourquoi a-t-on renvoyé à la fin de l'année, juste à Noël, plusieurs jeunes filles qui travaillaient au bureau chargé de l'application de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies? Elles ne pouvaient manifestement être coupables de machiner cette grande conspiration. Certaines d'entre elles travaillaient dans ce bureau depuis des années. Elles avaient été nommées par les libéraux, et les conservateurs les gardaient. Pourquoi le gouvernement actuel s'est-il mis à renvoyer ces employés lorsqu'on a commencé à faire du bruit autour de cette question, avant même que le Parlement n'ait sanctionné l'abrogation de cette loi? Ce sont là des questions d'ordre politique sur lesquelles ni la GRC ni l'Auditeur général ne peuvent enquêter.

Avant que la Chambre n'admette qu'il s'agit là uniquement d'un bill d'ordre administratif, il faudra que nous obtenions la réponse à beaucoup de questions. J'ai aussi entendu parler de factures établies aux termes de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies qui n'ont pas été acquittées. Nous avons beaucoup de questions à poser sur ce genre de choses. Il n'y a peut-être rien de malhonnête là-dedans, mais comment pourrions-nous froidement abroger cette loi alors que nous savons que ces questions n'ont pas été parfaitement clarifiées? Il nous incombe politiquement de faire la lumière sur ces questions.

Une autre chose intéressante, c'est que tous les agriculteurs ont dû contribuer à cette caisse en vertu de la loi, mais maintenant que la loi n'est plus en application, ce qui

Assistance à l'agriculture

reste de l'argent sera confié en fiducie au Fonds du revenu consolidé. J'aimerais savoir pour qui cet argent est conservé en fiducie, et pourquoi...

Une voix: C'est pour Otto Lang.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Il y a quelqu'un derrière moi qui souffre d'un complexe freudien. Le bill dit que cet argent sera conservé en fiducie pour le compte de stabilisation pour le grain de l'Ouest. Ce bill n'a même pas été adopté et s'il l'est, ce sera un acte volontaire. Quel droit le gouvernement a-t-il de prendre l'argent qui appartient à tous les céréaliculteurs pour le verser dans un fonds accessible à quelques agriculteurs seulement?

J'estime avoir donné suffisamment de raisons pour expliquer pourquoi nous allons présenter une motion demandant au Parlement de ne pas lire cette mesure pour la deuxième fois, mais de renvoyer la question au comité permanent de la Chambre afin qu'on puisse l'étudier en dehors de la Chambre, à un endroit où nous pourrions poser les questions voulues.

● (1610)

Donc, comme je l'ai dit au début de mes propos, quand j'ai lu le bill, j'ai aussitôt pensé à demander au leader de la Chambre si on pouvait le retarder jusqu'à ce que nous obtenions le rapport de l'Auditeur général et de l'escouade des fraudes de la Gendarmerie royale. Je pense qu'en tant que députés, nous devons veiller à ce que l'argent dépensé dans le cadre du programme LIFT pour les jachères d'été et les pâturages soit dépensé à bon escient. En principe, on pourrait régler la question dans le cadre des prévisions budgétaires, mais ces crédits figurent sous la rubrique de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies qui n'est plus dans les livres. Je sais que les crédits aux termes de cette loi vont jusqu'au 31 mars 1975 et qu'ils doivent être automatiquement présentés au comité à la fin mai, si j'ai bien compris le Règlement. Il se peut que nous n'ayons pas alors le rapport de la GRC. Je pense que nous devrions laisser ce bill de côté jusqu'à ce que nous ayons le rapport complet, car le Parlement exige que nous étudions les sommes dépensées en vertu de ce bill.

J'aimerais dire simplement que je parlerai très peu de ces présumées allégations de fraude, parce que je pense que la Gendarmerie royale du Canada s'occupe peut-être de l'affaire, mais j'ai bien des questions d'ordre politique à poser. Quel que soit le montant exact en cause dans les fraudes, qui constituent des infractions criminelles, j'aimerais poser une question d'ordre politique. Que faisaient les inspecteurs pendant la période pré-électorale avant le 8 juillet? Bien sûr, ils avaient exécuté le travail que leur avait confié le surveillant et leurs frais leur avaient été remboursés. Qu'ont-ils fait par la suite qui a pu entraîner des frais de \$1,400, comme l'indique un rapport que j'ai vu?

M. Benjamin: Ils comptaient les électeurs.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Moi-même et d'autres députés aimerions demander à ces surveillants, qui ont été renvoyés l'automne dernier, pourquoi ils ont refusé d'autoriser les dépenses de ces inspecteurs, qui a autorisé la deuxième série de frais et pourquoi il l'a fait.

J'aimerais savoir à qui les inspecteurs étaient sûrs de pouvoir s'adresser sans avoir affaire à leur surveillant. Qui a Regina leur a donné ces directives et qui a donné l'autorisation nécessaire à ce fonctionnaire de Regina, parce qu'aucun fonctionnaire de Regina ne prendrait de risque